

## ELAGAGE EN PREVISION DE L'ARRIVEE DE LA FIBRE OPTIQUE

Le déploiement de la fibre optique est en cours dans la commune. Mégalis Bretagne (très haut débit) est chargé de cette opération. La mise en service du réseau est prévue en début d'année 2026.

Néanmoins, afin d'éviter tout retard au projet, l'élagage et l'entretien des parties boisées sur les parcelles des propriétaires concernés (une centaine) doivent être anticipés, dès à présent.

Le tirage des câbles de fibre optique utilisera au maximum les infrastructures existantes pour permettre un déploiement rapide tout en limitant la gêne occasionnée et les coûts de travaux, selon deux méthodes :

- en souterrain, via notamment les fourreaux existants de l'opérateur historique Orange et des collectivités,
- en aérien, avec l'utilisation principalement des poteaux d'Orange supportant le réseau téléphonique en cuivre, ou des appuis gérés par Enedis, supportant le réseau électrique basse tension.

### Pourquoi faut-il élaguer ?

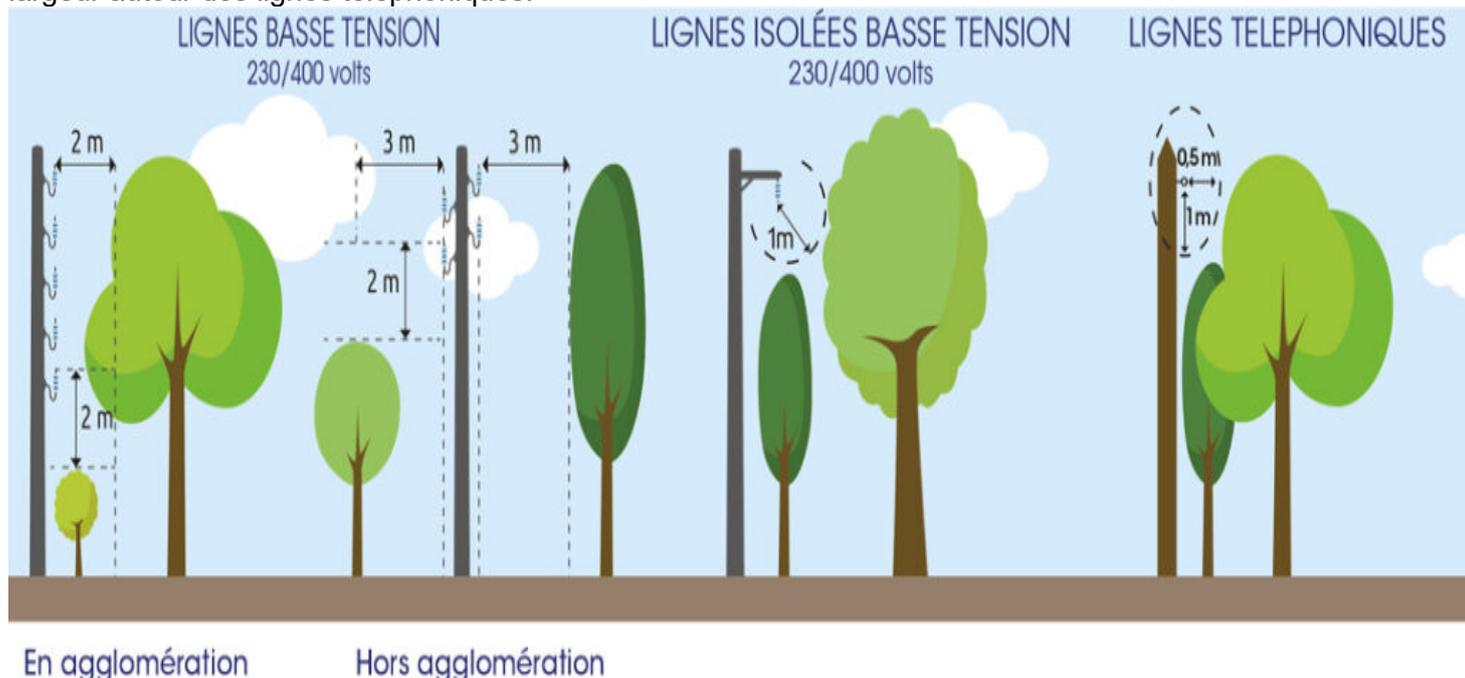
Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chute de branches une interruption de service. Les végétaux peuvent également gêner ou empêcher l'accès aux poteaux.

### Qui doit élaguer ?

Si les plantations sont implantées sur une propriété privée et que les distances entre les branches et les lignes ne respectent pas la réglementation (voir illustrations), alors conformément à l'article 85 de la Loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leurs représentants, de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage. L'élagage peut être réalisé par le propriétaire lui-même ou par une entreprise agréée de son choix.

### Quelles sont les distances à respecter ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1,5 mètre et 0,50 mètre en largeur autour des lignes téléphoniques.



### Quelles sont les règles à respecter ?

L'accomplissement de l'élagage doit respecter les consignes et règles de sécurité suivantes :

Vous avez la possibilité de procéder à l'élagage par vous-même ou de faire appel à un professionnel en cas de situation dangereuse et/ou complexe.

Les chantiers avec empiètement sur le domaine public devront être autorisés par la mairie, par un arrêté de circulation et seront signalés selon la réglementation en vigueur.

Pour des raisons de sécurité, liées notamment à l'état de conservation de la ligne, il est formellement interdit de monter sur tous types de poteaux, quel que soit le réseau. Les travaux en hauteur doivent être exécutés avec des moyens d'accès adaptés (nacelle, échafaudage...).

En cas de déplacement, détérioration, dégradation, vous vous exposez à la mise en cause de votre responsabilité civile par l'opérateur exploitant, Orange, voire de votre responsabilité pénale, dans l'hypothèse où des dommages seraient causés aux câbles télécoms (art. L.1240 et suivants du Code civil et art. L.65 du CPCE qui fixe une amende de 1500 € par câble endommagé)

**A défaut d'élagage, le déploiement de la fibre sur la commune peut être repoussé.** La commune incite les propriétaires à anticiper et à réaliser un élagage régulier et respectueux.

### Et si le propriétaire ne fait pas l'élagage ?

La mairie est fondée à prendre tout arrêté visant à assurer les missions de police et notamment pour réglementer l'élagage des plantations en bordure de voies sur le territoire de sa commune. Elle peut donc imposer l'élagage au propriétaire qui paiera les frais engagés.

Megalix propose un guide de l'élagage.

<https://www.plonevez-porzay.net/public/l'elagage-indispensable-pour-l'arrivee-de-la-fibre-optique/>

### **CAMPAGNE DE DERATISATION**

Comme chaque année, la commune organise une campagne de dératisation. Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie avant le 10 septembre dernier délai. Passage prévu le vendredi 13 septembre.

## **INFORMATIONS INTERCOMMUNALES**

### **Plan local d'urbanisme intercommunal : Enquête publique**

Le PLUi entre dans sa dernière ligne droite avec l'enquête publique qui vous permet de donner votre avis sur le projet d'aménagement du territoire pour les prochaines années.

Qu'est-ce que le PLUi ?

Le PLUi est un document stratégique qui fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement durable de notre territoire pour les prochaines années. Il traduit une vision partagée du développement du territoire et de la protection de l'environnement, et détermine les règles d'utilisation des sols. Ce document unique remplace les anciens documents d'urbanisme pour une approche cohérente et intégrée à l'échelle intercommunale.

Pourquoi une enquête publique ?

L'enquête publique est une démarche obligatoire et essentielle pour garantir la transparence et l'implication citoyenne dans les décisions publiques. Elle permet aux habitants de prendre connaissance des documents du PLUi, de s'informer sur les projets et de formuler des observations, des suggestions ou des objections. C'est le moment pour formuler des remarques précises sur votre parcelle, sur des règles de construction, sur le zonage...

Modalités de l'enquête publique

La procédure est encadrée par une commission d'enquête, composée de 3 commissaires enquêteurs. C'est elle qui analysera l'ensemble des avis et des contributions émises. Il est possible de rencontrer et de poser vos questions à l'un des commissaires enquêteurs, lors de l'une des permanences prévues.

L'enquête publique se déroulera du 26 août 2024 au 27 septembre 2024. Durant cette période, les documents du PLUi seront disponibles pour consultation dans les lieux suivants :

- Au siège de la CCPCP et dans les mairies des communes membres désignées comme lieux d'enquête à savoir : Châteaulin, Pleyben, Plomodiern, Plonévez-Porzay.
- Sur le registre dématérialisé créé à cet effet à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pluih-ccpcp>

Des permanences seront assurées par les commissaires enquêteurs aux dates suivantes :

- Mairie de Châteaulin 15 quai Jean-Moulin : le 28 août de 14h à 17h, le 5 septembre de 9h30 à 12h30, le 12 septembre de 9h30 à 12h30, le 21 septembre de 9h à 12h
- Mairie de Pleyben, place Charles de Gaulle : le 28 août de 9h30 à 12h30, le 5 septembre de 14h à 17h, le 12 septembre de 14h à 17h, le 20 septembre de 9h30 à 12h30
- Mairie de Plomodiern 20 rue du Docteur Vourc'h : le 27 août de 14h à 17h, le 3 septembre de 9h30 à 12h30, le 13 septembre de 14h à 17h, le 20 septembre de 14h à 17h
- Mairie de Plonévez-Porzay 5 allée du Stade : le 27 août de 9h30 à 12h30, le 3 septembre de 14h à 17h, le 14 septembre de 9h à 12h, le 19 septembre de 15h à 18h
- Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay : le 26 août de 14h à 17h, le 6 septembre de 9h30 à 12h30, le 27 septembre de 14h à 17h.

Les observations peuvent être déposées sur les registres disponibles dans les lieux de consultation, par courrier adressé à la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay, directement sur le registre dématérialisé ou par voie électronique à l'adresse [pluih-ccpcp@mail.registre-numerique.fr](mailto:pluih-ccpcp@mail.registre-numerique.fr)

Participez et faites entendre votre voix !

La participation de chacun est essentielle pour construire un territoire qui nous ressemble et nous rassemble. Nous vous invitons à prendre part à cette enquête publique et à vous exprimer sur le futur de notre territoire. Votre avis compte !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site internet de la communauté de communes ou à contacter le service urbanisme.

## **VIE ASSOCIATIVE**

### **GYMNASTIQUE FEMININE**

Gym fitness : reprise des cours le 11 septembre, le mercredi de 19h30 à 20h30, 110 €/an soit 3,33 € la séance (33 cours).

Pilates : nouveau sur la commune à partir du 11 septembre, cours le mercredi de 9h00 à 10h00, 130 €/an, soit 3,93 € la séance (33 cours).

Gym santé : cours le mardi de 14h00 à 15h00 ou le mercredi matin de 10h15 à 11h15, 130 €/an, soit 3,93 € la séance (33 cours).

Renseignements au 07.82.69.0.04 ou au forum des associations, le 7 septembre au matin à la salle municipale.

### **LARD PATATES – Salle omnisports**

Le Comité des Fêtes de PLONÉVEZ PORZAY vous propose le vendredi 23 août 2023 à partir de 19h30 sa soirée lard grillé (ou jambon) et patates, animation musicale avec le groupe "Jabadao Musette", crêpes et buvette. Repas 14€. Entrée libre et parking gratuit. **Attention, pour des raisons météorologiques, la manifestation initialement prévue à Trefeuntec est déplacée à la salle omnisports.** Possibilité de réserver le jour-même à partir de 14h00 par tél. au 06 80 40 11 49. Venez nombreux !

### **RACING CAST PORZAY, Coupe de France**

Venez nombreux encourager le Racing Cast Porzay (D2) qui reçoit Les Paotred Briec (D1) dimanche prochain, le 25 Août. Le coup d'envoi se fera à 15h00, au stade municipal de Plonevez-Porzay. L'équipe B du RCP (D3) jouera en lever de rideau à 13h00 contre Briec B (D2).

Nous comptons sur vous pour soutenir la jeune équipe du RCP !

### **SOCIETE DE CHASSE**

Assemblée générale le dimanche 1er septembre de 10h00 à 12h00 à la salle des associations.

### **TREFEUNTEC 1956**

La réunion de rentrée de l'association a lieu le vendredi 6 septembre à 18h00, salle des associations. Vous vous intéressez à l'histoire et au patrimoine de Plonévez dans sa grandeur historique, n'hésitez pas à nous rejoindre. Contact : trefeuntec1856@gmail.com. Samedi 7 septembre : Christian Petibon sera présent au forum des associations pour la réservation de son livre Histoire de Guillaume Petibon. Episodes de la Révolution à Plonévez-Porzay.

## **INFORMATIONS COMMERCIALES**

- L'atelier de Charlott' rouvre ce samedi 24 août à 9h30.

- Le magasin Blanc Brun sera fermé pour congés jusqu'au lundi 2 septembre. Réouverture le mardi 3 septembre à 9h00

- Posies interior design au 1 rue de Cornouaille, horaires d'ouverture : lundi, mercredi 14h-19, mardi et jeudi 10h-12h/14h-19h, vendredi samedi 10h-12h30/14h-19h. Retrouvez des articles de décorations : vases, luminaires ainsi que de la papeterie. Pour plus d'information, rendez-vous sur le site [www.posies-interior.com](http://www.posies-interior.com)

## **INFORMATIONS PAROISSIALES**

### **PROGRAMME DU GRAND PARDON DE SAINTE ANNE LA PALUD**

Samedi 24 août, 17h30 : Messe en breton, 21h00 : Procession aux flambeaux – Messe. Dimanche 25 août, 10h30 : Messe solennelle, 14h15 : Chapelet, 15h00 : Louanges vespérales, procession bénédiction. Lundi 26 et mardi 27 août 15h00 : Messe et sacrement des malades avec les aînés.

Stationnement : des parkings sont situés aux alentours du sanctuaire avec un accès proche pour les bannières et personnes à mobilité réduite.

Imprimé par nos soins

### NUMEROS UTILES

<b>Mairie</b> du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00 ☎ : <b>02.98.92.50.23</b> www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr		
<b>Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay</b>	ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin	<b>02.98.16.14.00</b>
<b>Enedis</b>	Dépannage - urgences 24h/24h	<b>09.72.67.50.29</b>
<b>Office de tourisme</b>	Ouvert de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h. Fermé le jeudi, vendredi et dimanche après-midi	<b>02.98.92.53.57</b>
<b>Eau potable</b>	Véolia – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	<b>09.69.32.35.29</b>
<b>Postes de secours</b>	Kervel	<b>02.98.92.53.26</b>
	Sainte Anne la Palud	<b>06.85.44.52.23</b>
<b>Assainissement</b>	Saur – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	<b>02.77.62.40.09</b>
<b>Bibliothèque municipale</b>	Mercredi, samedi : 10h00 à 12h00. Dimanche de 10h30 à 12h00	<b>02.98.92.57.55</b>
<b>Relais Poste au « Bar Tabac le Porzay »</b>	Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30 Fermé le jeudi	<b>02.98.92.56.64</b>
<b>Vétérinaires</b>	28 bis rue de la Presqu'île	<b>02.98.92.50.24</b>
<b>Pharmacie du Porzay</b>	1, allée du stade	<b>02.98.92.50.34</b>
<b>Taxi du Porzay - Transport de malades assis 7 j/ 7</b>	<b>David Daden</b>	<b>02.98.92.55.06</b>
		<b>06.63.44.29.70</b>
<b>Ambulances - Services funéraires</b>	<b>Alain Jolec</b>	<b>02.98.81.27.28</b>
<b>Bac de collecte de vêtements</b>	Services techniques – zone artisanale de Carn Ar Hoat	
<b>Déchèterie</b>	Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Fermé le mardi	<b>02.98.92.57.58</b>
<b>Déchets de jardin</b>	<b>Cité Kermaria</b>	
<b>Marché saisonnier</b>	Place de l'église de 8h30 à 13h	Tous les dimanches jusqu'au 27 octobre
<b>MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE</b>		
<b>Médecins</b>		Vincent Bauta
		Clément Cogneau
		Marion Paugam
		Marine Roque
<b>Infirmières</b>	Permanence dès 8h30	Anne-Laure Brusq-Hirrien
		Stéphanie Bideau
		Régine Gérardi
		Dominique Robyn
<b>Kinésithérapeutes</b>		Laurence Duchillier
		Eric Peuziat
		Julie Scordia
		Claire Le Ny
<b>Diététicienne - Nutritionniste</b>	Séverine Doué	<b>02.98.27.88.57</b>
<b>Ostéopathe</b>	Florian Fauchart	<b>06.30.90.87.89</b>
<b>Pédicure / Podologue</b>	David Cavarec	<b>02.98.92.59.19</b>
<b>Psychologue</b>	Mercredi et jeudi après-midi	Vonnick Péton <b>06.88.73.81.34</b>
<b>Urologue</b>	Mardi matin	Olivier Develay <b>02.98.53.55.87</b>
<b>Sage-femme</b>	Vendredi matin	Gaëlle Rouxel <b>02.29.20.21.00</b>

La mairie sera fermée samedi 24 août.

### INFORMATIONS COMMUNALES

#### ELECTIONS MUNICIPALE PARTIELLES

Suite au décès le 15/07/2024 de M. Paul DIVANAC'H, maire de la commune, des élections municipales partielles doivent être organisées. Par arrêté du 30 juillet 2024, Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Châteaulin convoque donc les électeurs les dimanches 15 et 22 septembre 2024 pour procéder à l'élection de 19 conseillers municipaux et de 3 conseillers communautaires. L'arrêté est consultable à l'adresse :

<https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Elections/Elections-partielles/PLONEVEZ-PORZAY>